

## **Le respect des droits sociaux fondamentaux : un enjeu de taille au cœur des élections européennes**

Pendant la crise économique et financière actuelle, plusieurs Etats membres ont dû faire face à une déréglementation d'une ampleur inégalée et assez dramatique de leur marché du travail et de leur système de protection sociale, entraînant ainsi un affaiblissement des syndicats et une hausse des emplois précaires mais aussi l'accroissement de l'insécurité et d'un chômage très élevé, l'augmentation de la pauvreté et des mouvements sociaux de contestation.

Les gouvernements, mais aussi la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international, ont imposé des mesures d'austérité qui ont contourné les mécanismes de consultation participative avec, notamment, les partenaires sociaux, et en particulier avec les syndicats. D'autres exemples montrent que les réformes structurelles qui ont touché les droits des travailleurs, loin de résoudre la crise, l'ont au contraire exacerbée. Beaucoup de gens craignent désormais non seulement pour la viabilité de l'Europe sociale mais aussi pour l'intégration européenne dans sa dimension la plus large.

C'est pour cette raison que les membres du réseau d'experts en droits syndicaux transnationaux, incluant des professeurs de droit du travail de sept Etats membres, ont élaboré un Manifeste pour attirer l'attention sur les récentes mesures de politiques sociales et économiques qui portent atteinte aux principes fondamentaux de l'Union européenne. Ces universitaires exhortent les responsables politiques à respecter les droits sociaux fondamentaux, en particulier lorsqu'ils adoptent et mettent en œuvre des mesures liées à la gestion de la crise.

Près de 600 juristes en droit du travail et en droit social ont signé ce Manifeste pour enjoindre l'Union européenne de respecter et promouvoir les droits sociaux fondamentaux, et notamment les droits collectifs du travail dans l'esprit de la Déclaration de Philadelphie adoptée en 1944 par l'Organisation Internationale du Travail. Cette Déclaration stipule que la liberté de participer à la négociation collective, la liberté de former un syndicat et le droit de grève sont des droits et libertés intrinsèques au progrès économique. Cette Déclaration représente la base d'un grand nombre de directives et règlements communautaires en droit social et en droit du travail ainsi que l'un des fondements du projet – devenu fragile – de modèle social européen.

Les membres du réseau d'experts en droits syndicaux transnationaux, qui sont à l'origine du Manifeste ainsi que les juristes en droit du travail et en droit social qui ont signé ce Manifeste, l'ont fait pour exprimer leur profonde inquiétude face à la destruction des droits collectifs du travail.

Un exemple clair de la remise en cause de ces droits est la volonté déterminée de décentraliser la négociation collective du niveau national et sectoriel vers le niveau de l'entreprise. C'est le cas notamment en Italie, en Grèce, au Portugal et en Espagne en prônant que ces changements vont soutenir les entreprises pour faire face aux nouvelles conditions sur le marché du travail. Pourquoi cela est-il important ? Ces changements sont graves parce que qu'on assiste aujourd'hui à l'émergence de dispositions régissant le

temps de travail et les salaires qui s'avèrent bien moins favorables aux travailleurs lorsqu'elles sont négociées au niveau de l'entreprise que lorsqu'elles sont négociées au niveau sectoriel et/ou national.

Une autre tendance inquiétante est l'exclusion des représentants des partenaires sociaux et des autres organes de représentation des travailleurs de la négociation collective comme c'est le cas en Grèce, en Hongrie, en Italie et au Portugal. Les exemples les plus marquants sont peut être ceux de la Hongrie et de la Roumanie où soit les institutions du dialogue social tripartite ont été démantelées, soit leur rôle a été fortement réduit par l'action gouvernementale. L'affaiblissement de la représentation collective entraîne l'altération des possibilités de faire respecter et de promouvoir les droits des travailleurs au sein des accords collectifs.

### **Le Manifeste pour le respect des valeurs européennes**

Le Manifeste exhorte l'Union européenne et ses institutions à respecter et à promouvoir :

- Les valeurs inscrites dans le Traité de Lisbonne, et notamment « le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme »
- Leur obligation « d'œuvrer pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement »
- Les droits sociaux fondamentaux tels que garantis dans la Charte européenne des droits fondamentaux devenue juridiquement contraignante, et en particulier le droit à la négociation collective et au droit de grève (qui doivent être interprétés conformément aux Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et conformément à la Charte Sociale Européenne (révisée) du Conseil de l'Europe), le droit à la protection en cas de licenciement abusif ainsi que le droit à la sécurité sociale et à l'assistance sociale.

La Commission européenne ainsi que la troika ne respectent pas les éléments fondamentaux du modèle social européen ni ceux de la Déclaration de Philadelphie. C'est pourquoi le modèle social est devenu dans un silence presque-total la proie d'une déconstruction d'ampleur inégalée qui peut conduire à sa destruction. Si le modèle social européen échoue, comment le projet européen dans son ensemble peut-il aboutir ?

### **Quelles actions mener ?**

Nous avons tous la possibilité de faire entendre nos voix lors des élections européennes au mois de mai. Les candidats au poste de parlementaires européens clament que « cette fois, c'est différent ». Ils ont raison. Ces élections européennes sont plus que jamais cruciales. Depuis la ratification du Traité de Lisbonne, le Parlement européen dispose de plus de pouvoirs pour nous représenter. Nous

devons faire valoir nos voix. Il est temps d'agir et de voter pour le respect et la promotion des droits sociaux en Europe.

Les membres du Réseau d'experts en droits syndicaux transnationaux :

Niklas Bruun, Simon Deakin, Filip Dorssemont, Antoine Jacobs, Csilla Kollonay-Lehoczky, Klaus Lörcher, Mélanie Schmitt, Bruno Veneziani, Isabelle Schömann and Stefan Clauwaert

Le texte du Manifeste est disponible sur <http://www.etui.org/Networks/The-Transnational-Trade-Union-Rights-Experts-Network-TTUR>

Comment [GD1]: affiliations